

REPUBLIQUE DU CONGO

1011  
LE DECRET 94-486 du 13 Septembre 1994  
MFPE/DGFP/DGCA/SR

-----  
MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE  
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES  
-----

Portant versement reclassement et  
nomination de Monsieur MALONGA Auguste,  
Instituteur des cadres de la catégorie  
B, hiérarchie I des Services Sociaux  
(Enseignement)

-----  
DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION  
PUBLIQUE  
-----

6\*6-----  
DIRECTION DE LA GESTION DES CAR-  
RIERES ADMINISTRATIVES .14  
-----

-----oOo-----  
LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU  
GOUVERNEMENT

✓ I S A S :

- (/u la Constitution du ~~45 Mars 1992~~ ;  
(/u la loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989 portant refonte du  
statut général de la Fonction Publique ;  
(/u le décret n° 59/23 du 30 Janvier 1999 fixant les condi-  
tions d'intégrations dans les cadres des catégories B,C,D,E (actuelle-  
ment A,B,C,D) des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des  
rémunérations des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 62/195 du 5 Juillet 1962 fixant la hiérar-  
chisation des diverses catégories des cadres des fonctionnaires de la  
République du Congo ;  
(/u le décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la  
nomination et à la révocation des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 62/426 du 29 Décembre 1962 fixant le statut  
des cadres de la catégorie A des Services Administratifs et Financiers  
(SAF)  
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24 Février 1967 réglementant  
la prise d'effet du point de vue de 1 solde des actes réglementaires  
administratives et reclassement notamment en son article 1er et 2 ;  
(/u le décret n° 73/143 du 24 Avril 1973 fixant les modalités  
de changement de spécialité applicable aux fonctionnaires de la Répu-  
blique Populaire du Congo ;  
(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et  
remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962  
fixant les échelonnement indiciaires des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 modifiant l'article  
2 du décret n° 80/630 du 27 Décembre 1980 portant déblocage des  
avancements des agents de l'Etat ;  
(/u le décret n° 90/430 du 30 Juin 1990 relatif aux effets  
financiers des avancements, des reclassements, des révisions des situa-  
tions administratives et des titularisations ;  
(/u le décret n° 93/318 du 23 Juin 1993 portant nomination  
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;  
(/u le décret n° 93/318 du 24 Juin 1993 portant nomination  
des Membres du Gouvernement,  
(/u le décret n° 93/342 du 19 Juillet 1993 portant organisa-  
tion des intérimaires des Ministres ;  
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement  
sur la solde des fonctionnaires ;  
(/u l'arrêté n° 3281/MTSSJ/DGFP/DGPCE/SAV du 23 Mai 1988  
portant promotion au titre de l'année 1986 de certains Instituteurs  
des cadres de la catégorie B, hiérarchie I des Services Sociaux  
(Enseignement) en tête KOULOU Pierre  
(/u l'arrêté n° 415/MTSS-DGFP/DGPCE/SSC du 8 Mars 1990  
autorisant certains fonctionnaires des services sociaux (Enseignement)  
santé publique, Jeunesse et sports, Techniques (Agriculture), Adminis-  
tratifs et Financiers (SAF) et Agents Contractuels, déclarés admis  
au concours professionnel à suivre un stage de formation à l'Ecole  
supérieure du Parti SAMORA Moïses Madiel en tête NGOULOU Patrice ;

D.G.C.A.

D.G.C.F.

*JMP*

(/u la décision n° 85/162/PCT-CC-BPGSCC-ESP du 12 Juillet 1986 portant admission au concours d'entrée à l'Ecole supérieur du Parti au titre de l'année Académique 1985 1986 ;

(/u la note de service n° 020/MENCRSE/CT-SSE du 9 Février 1993 portant admission de certains Etudiants au Diplôme d'Etudes Supérieures en sciences Sociales et Politiques (AESSSP) session de 18 Janvier au 4 Février 1993 ;

(/u la lettre n° 913/MENRSE-CAB du 3 Mai 1993 du Directeur du Cabinet au Ministre de l'Education Nationale chargé de la Réforme du Système Educatif transmettant le dossier de l'intéressé.

SECRET :

ARTICLE 1er : En application des dispositions combinées des décret n°s 62/426 du 29 Décembre 1962 et 73/143 du 24 Avril 1973 susvisés, Monsieur MALONGA (Auguste), Instituteur du 5° échelon indice 820 des cadres de la catégorie B, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) en service à Tchikapika (Région de la Cuvette), titulaire du Diplôme d'Etudes Supérieures et Sciences Sociales et Politiques (D.E.S.S.S.P) Filière Sciences Economiques et de Gestion délivré par l'Institut Supérieur des Sciences Sociales et Politiques à Brazzaville, est versé dans le cadres des Services Administratifs et Financiers - SAF- (Administration Générale), reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé au grade de Administrateur des SAF de 2° échelon Indice 890 ACC= Néant.

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 25 Mars 1993, date effective de reprise de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 13 Septembre 1994

Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement ,

Le Ministre de la Fonction Publique et des Reformes Administratives

Jean Prosper KOYO.-

Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO.-

AMPLIATIONS :

- JORG..... 1
- DGFP/DGCA..... 3
- DGFP/DLC..... 3
- D.G.B..... 2
- DGCF..... 3
- MEN/BPAA..... 3
- DOSSIER..... 3
- INTERESSEE..... 1
- SGG/BC..... 2/-